

N°5 : Avril 2016

Sommaire

1. Problématique et enjeux
2. Actions en région
3. Acteurs en région
4. Zoom sur
5. Sitographie
6. Revue de presse
7. Ressources eSET



Les pesticides sont un sujet d'actualité, au cœur de nombreux débats et d'enjeux environnementaux et de santé publique importants.

Ils sont utilisés pour la protection des cultures en conduite conventionnelle et dans les jardins agricoles ou jardinières, ou encore pour protéger les populations humaines et animales de certains contaminants (mycotoxines, etc.).

Toutefois, leur dissémination dans l'environnement et pour certains, leur persistance à long terme, impose l'urgence de réduire la présence de pesticides dans les milieux naturels.

Par ailleurs, des études d'imprégnation montrent une exposition généralisée de la population et de nombreux travaux de recherche sur la santé alertent sur les risques potentiels dans la vie quotidienne. Les politiques publiques et le renforcement de la réglementation se font écho de ces risques et sont à l'initiative de diverses mesures pour restreindre les usages et protéger les populations.

1. Problématique et enjeux

LES PESTICIDES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les produits désignés comme « pesticides » par le grand public sont des produits qui ont pour fonction de **détruire les organismes pouvant nuire aux plantes**.

Au sens large, les pesticides font référence à deux types de substances actives : les phytosanitaires et les biocides. Ils regroupent plus de 1000 substances chimiques et sont répartis au sein d'une centaine de familles chimiques. Ils recouvrent une vaste gamme de produits et d'usages.

- les phytosanitaires sont destinés à protéger les végétaux (généralement les cultures) contre tous les organismes nuisibles, mais aussi à détruire ou freiner la croissance des végétaux indésirables. Ils sont majoritairement utilisés en agriculture, mais aussi par les jardiniers, pour l'entretien des espaces végétalisés (parcs publics, cimetières, bords des routes). Ils sont regroupés en trois grandes familles :

- les herbicides pour lutter contre la compétition des plantes dites indésirables (« mauvaises herbes »),
- les fongicides pour lutter de façon préventive ou curative contre les maladies cryptogamiques (champignons),
- les insecticides pour lutter contre les insectes ravageurs des plantes.

Les produits phytosanitaires commercialisés sont constitués d'une ou plusieurs substances actives (principe actif) associées à un certain nombre de formulants (mouillants, solvants...) qui rendent ces substances utilisables par l'agriculteur ou le jardinier.

- les produits biocides ont une vocation d'hygiène générale ou de santé publique visant la protection de l'homme, des animaux ou de l'environnement (règlement 528/2012). Ils sont destinés à détruire ou à rendre inoffensifs les organismes nuisibles ou encore à en prévenir l'action. On les trouve partout dans notre entourage quotidien et ils sont classés en quatre catégories :

- les désinfectants et les produits biocides généraux : produits d'hygiène humaine ou vétérinaire, désinfectants de l'air, de l'eau, des surfaces, des matériaux

- les produits de protection des matériaux (comme les anti-moisissures)
- les produits anti parasites (pour repousser les insectes, acariens, rongeurs...)
- les autres biocides de protection, pour les denrées alimentaires, les produits anti-salissure, les produits pour lutter contre la vermine.

L'Observatoire des résidus de pesticides précise que le terme résidus permet « de tenir également compte des produits de dégradation de ces substances (on parle alors de résidus ou de métabolites) et de molécules interdites, quelquefois depuis de longues années, mais qui du fait de leur rémanence dans les compartiments de l'environnement peuvent conduire à une exposition des populations. »

On retrouve donc ces produits un peu partout dans notre vie quotidienne et les populations agricoles ne sont pas les seules exposées.

→ Chiffres clés

Avec 61 900 tonnes de substances actives utilisées en 2010, **la France est le premier pays européen consommateur de pesticides** (UIPP, 2012) et le quatrième au niveau mondial.

L'usage des pesticides est à 95% agricole. Environ 5% des tonnages de substances actives sont utilisés dans des zones non agricoles (jardins particuliers, cimetières, voiries, trottoirs, parcs publics, terrains de sport, zones industrielles). Environ 6 000 tonnes de pesticides seraient ainsi utilisées au plus près des populations. Ce qui explique que l'usage des pesticides dans les zones non agricoles représente aujourd'hui un enjeu de société majeur.

Estimation des ventes de substances actives (SA) en France en 2007

- utilisations agricoles : 77 300 tonnes de substances actives vendues (489 SA différentes) ; 2 500 produits différents distribués
- utilisations non agricoles :
Professionnels des espaces verts : 30 SA différentes ; 1 150 tonnes/an
Jardiniers amateurs : 40 SA différentes ; 1 400 tonnes/an
- utilisation domestique : peu de données disponibles ; 90% des foyers concernés

Source : Union des industries de la protection des plantes (UIPP) et union des entreprises pour la protection des jardins et des espaces verts

En zone non agricole, la majeure partie des usages est due aux jardiniers amateurs (2/3), avec environ 17 millions de jardiniers en

France (35% des Français) : sur les allées, terrasses, pelouses, fleurs, potagers, arbres, plantes de la maison. L'autre tiers est consacré à l'entretien des voies de transport et des espaces publics. Les services techniques des collectivités locales sont ainsi les premiers utilisateurs professionnels de pesticides en zone non agricole.

L'étude *Jardivert* (SYNAPSE, 2010) montre que pratiquement tous les jardiniers amateurs ont utilisé ou utilisent des pesticides sans avoir conscience de la dangerosité de ces produits pour eux ou l'environnement : seulement 32% estiment qu'ils sont dangereux, 20% considèrent même qu'ils ne présentent aucun danger.

Sources :

- site du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, rubrique « eau et biodiversité »
- dossier de presse « les pesticides, apprenons à nous en passer »
- Jardins de France
<http://www.jardinsdefrance.org/>

Une enquête française menée dans un cadre européen (EUBEEs) estime que 8 ménages sur 10 stockent au moins un biocide et que 4 produits sont en moyenne détenus par ménage, avec des variations allant de 1 à 37. 106 substances ont été répertoriées. Ces produits sont destinés à des usages variés : traitement des bois et des textiles, antiparasitaires pour le logement ou les animaux, traitement des plantes d'intérieur ou de jardin. En ce qui concerne le jardinage, le non-respect des doses est largement pratiqué : le surdosage est estimé entre 5 à 10 fois la dose prescrite.

(Source : Repères n°51, Alterre Bourgogne)

DES SOURCES MULTIPLES D'EXPOSITION AU QUOTIDIEN

La contamination des milieux

Les différents milieux de l'environnement ont été progressivement contaminés par les pesticides.

On les retrouve dans tous les compartiments de l'environnement : air, y compris poussières domestiques, eau, sol, alimentation (y compris les légumes de jardin).

La contamination des milieux provient essentiellement des utilisations agricoles mais la plupart des mécanismes de contamination peuvent être transposables lors des utilisations dans le cadre de l'entretien des voiries ou des espaces collectifs, ou encore des usages domestiques.

La contamination de l'environnement expose chacun d'entre nous à des niveaux de pesticides variables et souvent difficiles à apprécier (Observatoire des Résidus de Pesticides).

En plus de se disperser au niveau du sol par ruissellement ou percolation, les pesticides sont transportés par les précipitations ou le vent. La pluie dépose ces contaminants sur le sol ou dans les cours d'eau, où certains d'entre eux s'accumulent et se transforment. Les contaminants peuvent être absorbés par les végétaux et se retrouver dans la chaîne alimentaire.

Le devenir de ces substances dans l'environnement est variable : elles peuvent persister dans le milieu de quelques semaines à plusieurs années, être transportées par voie aérienne et contaminer d'autres milieux ou encore se transformer en d'autres molécules. Cette contamination des milieux pose des questions sur les impacts environnementaux

et sanitaires induits (impacts sur la biodiversité, sur les écosystèmes, sur la santé humaine, sur la sécurité sanitaire des aliments...).

La pollution de l'eau

Les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables (cours gravillonnés ou pentes de garages par exemple) ruissellent et se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines et entraînent une pollution des eaux. **Sans en avoir conscience, beaucoup de jardiniers amateurs sont donc responsables d'une pollution des eaux.** Les utilisations non-agricoles (entretien de voiries, jardinage) seraient responsables de près de 40% des pollutions des eaux de surface (source : repères n°51).

La menace sur la biodiversité

La plupart des pesticides ne sont pas sélectifs (c'est-à-dire spécifiques à telle ou telle espèce indésirable) et ont de véritables conséquences sur la biodiversité. En utilisant des produits chimiques pour traiter un problème, on porte atteinte au bon fonctionnement du jardin : élimination d'insectes utiles pour la pollinisation des fleurs et des plantes (les insectes auxiliaires naturels de culture), dégradation de la qualité des sols, fragilisation de la plante elle-même, etc.

Les voies d'exposition de la population aux pesticides

Les sources d'exposition sont multiples car les pesticides sont présents dans tous les compartiments de l'environnement.

L'exposition peut avoir lieu par contact direct avec la source (lors de l'application de traitements pesticides), par contact indirect avec le végétal traité ou à distance de la source.

Les sources d'exposition professionnelle aux pesticides découlent directement de l'emploi qui en est fait (production, traitement des cultures ou des animaux, programmes de santé, etc.).

Selon l'OMS, la principale source d'exposition pour la population est l'alimentation. Cependant, les utilisations de pesticides dans les habitations, sur les animaux domestiques et dans les jardins, sont également des sources non négligeables, malgré la quasi absence de mesures pour les quantifier.

Les modes d'exposition

L'organisme humain est exposé via l'ingestion, l'inhalation ou l'absorption cutanéomuqueuse. Les enfants sont particulièrement sensibles : ils sont plus exposés que les adultes par voie respiratoire mais aussi par ingestion lors du contact des mains avec la bouche ou par voie placentaire.

Le degré d'exposition varie en fonction de la durée, de l'intensité et de la fréquence d'exposition. Il est habituellement élevé en milieu professionnel. Il est très faible pour la population générale mais répété dans le temps.

On distingue deux types d'exposition :

- les expositions primaires: Elles concernent les personnes manipulant les produits, au moment de la préparation, de l'application mais aussi du nettoyage des appareils de traitement. Les populations concernées sont bien évidemment les agriculteurs et les professionnels mais tout un chacun est également exposé lors de l'utilisation de produits à usages domestiques ou d'entretien des jardins.

- les expositions secondaires : elles concernent l'ensemble de la population, qui est exposée aux résidus de l'usage de ces produits, au

travers de son alimentation et de son environnement.

Les risques pour la population

Le non-respect des dosages, les usages inadaptés ou l'absence de précautions lors de l'application en font des produits potentiellement dangereux pour l'homme et son environnement.

Au-delà de constituer une atteinte à l'environnement, traiter régulièrement son jardin avec des pesticides, c'est risquer de mettre en contact les enfants ou les animaux domestiques avec des produits potentiellement dangereux pour leur santé.

Le risque peut augmenter (et devenir inacceptable) en cas :

- de non-respect des doses prescrites : l'usage d'un pesticide à une dose supérieure à celle homologuée est interdit par la réglementation. Ce n'est d'ailleurs pas plus efficace.
- d'usages inadaptés : l'utilisation inadaptée d'un produit sera non seulement moins satisfaisante mais occasionnera aussi des effets indésirables sur les végétaux à protéger (brûlures des feuilles, ...).
- d'usages à un mauvais moment.

RÉGLEMENTATION

Devant les risques avérés liés à l'exposition aux pesticides, les pouvoirs publics français et européens ont légiféré et mis en place des politiques publiques.

Ils font l'objet de plusieurs réglementations qui encadrent leur mise sur le marché ainsi que leur utilisation. Seuls les produits phytosanitaires ayant une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée à l'issue d'un processus d'évaluation peuvent être

utilisés sur le territoire national. La réglementation européenne prévoit une autorisation de mise sur le marché pour les SA entrant dans la composition des pesticides, ainsi que pour les préparations commerciales contenant une ou plusieurs SA. Elle évalue les risques pour l'environnement et la santé humaine en fonction des bénéfices du nouveau produit. Plusieurs dizaines de produits sont ainsi homologués chaque année, et parallèlement, des molécules sont régulièrement retirées du marché (*Observatoire des Résidus de Pesticides*).

Les résultats des tests toxicologiques ne sont pas forcément transposables à l'espèce humaine, et la toxicité réelle pour l'homme n'est pas connue. Seules les substances actives sont testées alors que les produits élaborés contiennent d'autres substances (adjuvants, solvants).....

L'application du règlement REACH (Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques) se met en place pour l'ensemble des produits chimiques.

La première interdiction de pesticides en France remonte à 1971. Le DDT, un insecticide, est retiré du marché.

En 1991, une directive harmonise les conditions de mise sur le marché et régit l'usage des pesticides en interdisant certaines substances dangereuses. Depuis 2006, le gouvernement s'est engagé à réduire les impacts des pesticides en zones non agricoles dans le cadre du Plan interministériel de réduction des risques des pesticides 2006-2009 du 26 juin 2006 (ministère de l'écologie). En France, le *Grenelle de l'environnement* concluait, en

2007, sur la nécessité de réduire l'utilisation des pesticides.

Dans le cadre du plan *Ecophyto* de 2008, 30 substances ont été retirées du marché. Plus récemment, en mars 2015, de nouveaux pesticides ont été reconnus cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé. Il s'agit de l'herbicide *Glyphosate* et des insecticides *Malathion* et *Diazinon*, ainsi que *Tétrachlorvinphos* et le *Parathion*. L'utilisation des deux insecticides (*Diazinon* et *Malathion*) est restreinte en Europe. *Tétrachlorvinphos* et le *Parathion* ne sont plus utilisés en France. Cependant, le *Glyphosate* (principal ingrédient du célèbre désherbant *Roundup®*) est l'herbicide le plus utilisé au monde et le plus souvent retrouvé dans l'environnement.

Depuis 2009, le Parlement européen impose un certain nombre de règles, telles que l'interdiction de l'épandage aérien et l'exclusion des substances actives les plus toxiques (source : Sénat¹).

La directive cadre européenne sur l'eau ainsi que le Schéma directeur d'aménagement de gestion de l'eau (SDAGE) comprennent un volet « réduction des usages des pesticides ».

Au niveau national, les politiques publiques se font écho de ces risques et sont à l'initiative de diverses mesures :

Les plans nationaux et régionaux Santé environnement cherchent à réduire l'exposition des populations aux pollutions. Plusieurs mesures de réduction se sont concrétisées.

Depuis le printemps 2014, l'épandage aérien des pesticides a été interdit, ainsi que l'épandage terrestre à

¹<http://www.senat.fr/rap/r12-042-1/r12-042-13.html>

proximité des lieux accueillant des publics sensibles. L'utilisation des pesticides par les collectivités est également interdite, dans le cadre de la *Charte Terre saine* (programme volontaire, Engagement pour réduire l'usage des pesticides sur les communes/dans les jardins).

Le contrôle et la restriction progressive de l'usage des pesticides est l'une des 10 actions portées par la ministre de l'écologie et de la santé, dans le cadre du 3^e plan national Santé Environnement 2015-2019. Actions programmées : lancer une campagne de surveillance des pesticides dans l'air, documenter les usages des pesticides par les particuliers et poursuivre l'interdiction des substances les plus dangereuses.

- le plan national *Ecophyto 2018* : issu du Grenelle de l'environnement, il affiche un objectif de réduction de 50% de l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques dans un délai de dix ans et la suppression progressive des molécules les plus dangereuses.
- le plan *Ecophyto II* : il **réaffirme un objectif de diminution du recours aux produits phytosanitaires de 50% selon une trajectoire en deux temps : une réduction de 25% d'ici à 2020 reposant sur l'optimisation des systèmes de production et une de 25% supplémentaires à l'horizon 2025 qui sera atteinte grâce à des mutations plus profondes.**
- la loi sur la transition énergétique et la croissance verte (adoptée le 22 juillet 2015) interdit l'utilisation des pesticides :
 - à l'horizon 2017 pour les collectivités et établissements

publics gestionnaires
d'espaces végétalisés,

- à partir de 2019 pour les particuliers.

EFFETS SUR LA SANTÉ

"Les mesures d'imprégnation de l'homme par les pesticides sont très peu nombreuses et on ne sait encore rien de la relation entre imprégnation et effets sur la santé. Lorsqu'il y a doute sur l'effet d'une substance sur la santé, le risque sanitaire est évalué par le biais d'études épidémiologiques.

Elles visent à estimer les effets sanitaires d'une exposition, soit de façon rétrospective en recherchant une causalité antérieure d'effets observés, soit de façon prospective en observant l'apparition a posteriori d'effets suite à une exposition constatée. Dans ce cas, il faut attendre de nombreuses années avant d'obtenir les résultats."²

Les **études épidémiologiques** qui comparent la fréquence de certaines pathologies dans des populations exposées aux pesticides, avec la fréquence de ces mêmes pathologies dans des populations moins exposées.

La plupart des études concernent les professionnels utilisant des pesticides dans le cadre de leur activité, notamment les professionnels du monde agricole. Les études concernant une exposition environnementale dans un cadre plus large sont encore peu nombreuses, et les résultats peu probants, par conséquent les effets d'un niveau d'exposition plus faible sont plus difficilement démontrables.

Si les pesticides sont des substances utilisées pour prévenir, contrôler ou éliminer des organismes jugés nuisibles, ils présentent également un potentiel toxique variable pour

² ALTERRE BOURGOGNE. Les pesticides au quotidien. *Repères*, n°51, 08/2009

les organismes qu'ils ne ciblent pas. Les professionnels utilisateurs de pesticides risquent d'abord des troubles de leur santé en cas d'emploi inadéquat, notamment des allergies, problèmes dermatologiques, respiratoires, ainsi que des intoxications pouvant être fatales.

Le mauvais emploi de produit n'est pas l'unique facteur de risque. Les études se penchent aujourd'hui sur les expositions répétées et chroniques, y compris à faible dose. Les maladies les plus étudiées sont les maladies et troubles neurologiques, les atteintes de la fonction de reproduction, les altérations du développement (vie intra-utérine et postnatale) et les cancers.

Plusieurs programmes nationaux de recherche, d'action et de surveillance sont en cours, visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires, surveiller leurs effets sur la santé et mieux comprendre les liens entre l'exposition à ces substances et les risques de cancers tant pour la population générale que pour les professionnels.

Sur demande de la direction générale de la Santé, l'Inserm a réalisé un bilan de la littérature scientifique publiée au cours des trente dernières années sur les risques associés aux pesticides. Ce travail identifie « *une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte : la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphomes non hodgkiniens, myélomes multiples)* ». L'étude souligne « *une augmentation du risque de morts fœtales, de malformation congénitale* » et indique qu'« *un excès de risque de leucémies ne peut être écarté* ». De même pour la maladie d'Alzheimer.

(Source : INSERM. Pesticides : effets sur la santé – Expertise collective. Juillet 2013)

En 2006, la leucémie d'un agriculteur a été reconnue comme maladie professionnelle : le

10 septembre 2015, la firme *Monsanto* est reconnue responsable de l'intoxication d'un céréalier.

(Sources : Terra Eco, octobre 2015 ; actu-environnement)

Parmi les études épidémiologiques menées actuellement en France, on peut citer en premier lieu AGRICAN (AGRIculture et Cancers), qui analyse l'incidence des cancers et la mortalité par cause de cancers des professions agricoles. Cette étude nationale permettra de disposer d'arguments scientifiques pour juger de l'origine professionnelle de certains cancers, de proposer des mesures de prévention et de mieux étudier les demandes de reconnaissances en maladie professionnelle.

"Les premiers résultats, publiés en septembre 2011, montrent que, de manière générale, la santé des salariés et des exploitants agricoles est meilleure que celle du reste de la population française. En outre, l'enquête AGRICAN montre que le risque de décéder d'un cancer est moins élevé chez les hommes et les femmes de la population agricole que pour le reste de la population française. On observe notamment une sous-mortalité nette pour les cancers liés au tabagisme. Cependant, une surmortalité modérée est observée pour les mélanomes de la peau (+ 1 % chez les hommes et + 6 % chez les femmes), pouvant s'expliquer, en partie, par le travail en plein air. Enfin, on peut noter chez les femmes une tendance à une surmortalité observée pour les cancers de l'œsophage (+ 8 %), de l'estomac (+ 5 %) et les hémopathies malignes (+ 2 %)."³ Agrican devrait permettre d'obtenir les premiers résultats concernant le rôle des facteurs professionnels pour certains cancers en analysant les risques par secteur agricole et en prenant en compte certaines expositions spécifiques. Ils permettront d'affiner les

³INCA. Pesticides. 05/2015

CCMSA. Enquête AGRICAN : les agriculteurs en meilleure santé que le reste de la population., *Pour*, 02/2012, n°214 , p. 73-75

raisons qui expliquent les premiers résultats de l'enquête.

Parmi les affections dont l'incidence aurait augmenté chez les professionnels exposés aux pesticides, on trouve les lymphomes non-hodgkiniens (LNH), ainsi que les leucémies.

Une autre étude, l'étude PELAGIE (Perturbateurs Endocriniens : Étude Longitudinale sur les Anomalies de la Grossesse, l'Infertilité et l'Enfance), mise en place pour répondre aux préoccupations de santé dues à la présence de composés toxiques dans l'environnement quotidien, fait partie d'un réseau européen de cohortes mères-enfants. Elle suit environ 3 500 mères-enfants en Bretagne depuis 2002. L'impact d'expositions prénatales à des pesticides sur le développement intra-utérin ayant été suggéré, l'évaluation des conséquences sur le développement de l'enfant est en cours. Elle se fonde à la fois sur les pesticides agricoles et les usages domestiques de produits phytosanitaires et biocides.

L'exposition aux insecticides pyréthrinoïdes a été estimée par le dosage dans les urines de la mère (recueillies entre la 6ème et la 19ème semaine de grossesse) et de l'enfant (recueillies à son 6ème anniversaire). Les résultats pointent sur la responsabilité potentielle à faibles doses de la deltaméthrine en particulier et des insecticides pyréthrinoïdes en général.

Exposition alimentaire de la population

Un récent avis (2 avril 2014) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), dans le cadre du contrôle du respect de la législation en vigueur et d'une estimation du niveau d'exposition des consommateurs, a pour objet d'étude le risque alimentaire pour le consommateur. L'évaluation porte sur l'ensemble du régime alimentaire, incluant les denrées végétales et d'origine végétale, les denrées animales et

d'origine animale, ainsi que l'eau destinée à la consommation humaine.

Les expositions chronique et aiguë de la population générale française (de plus de 3 ans) sont estimées à l'aide des niveaux de contamination des aliments observés en 2011 et de la deuxième étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires (Inca 2, 2005-2007).

Parmi 519 pesticides évalués, 442 (85%) sont classés au niveau 1⁴. Pour ces pesticides, il est recommandé de maintenir les programmes de surveillance et les méthodes analytiques. .

Soixante-seize pesticides (15%) sont prioritaires compte tenu de dépassements de valeur toxicologique de référence (VTR) : ils sont classés aux niveaux 2 à 6.

Onze pesticides (près de 2% des substances évaluées) sont classés au niveau de risque 6 : pour ces 11 pesticides majoritairement approuvés un renforcement de la surveillance et des contrôles est nécessaire. Couplées à une modification des LMR et/ou des usages autorisés, ces actions préventives doivent permettre d'abaisser les niveaux de contamination.

Six pesticides (près de 1% des substances) sont classés au niveau 5 (risque non confirmé) Il s'agit généralement de substances qui n'ont pas pu être classées au niveau de risque 6 en raison de données insuffisantes et/ou d'une incertitude nécessitant d'affiner le calcul d'exposition ou les analyses.

Niveaux 2 à 4 : ces niveaux intermédiaires concernent 59 pesticides (près de 11% des substances). Pour ces niveaux intermédiaires, un risque ne peut pas être écarté. Une réévaluation est nécessaire pour confirmer le risque et les actions de gestion éventuelles à engager pour les 33 pesticides déjà recherchés partiellement dans les denrées végétales et/ou animales.

⁴ Classification des substances cancérogènes du CIRC <http://www.cancer-environnement.fr/478-Classification-des-substances-cancerogenes.ce.aspx>

De plus, 26 substances non recherchées devraient être intégrées au prochain plan de surveillance de denrées végétales et/ou animales, en priorité dans les principales denrées contributrices aux expositions.

Malgré le grand nombre d'individus inclus dans l'étude Inca 2, la description des habitudes de consommation de certains aliments repose sur un faible nombre de consommateurs : de fait, le risque aigu lié à la consommation de certaines denrées peut se retrouver aussi bien sous que surestimé. Près de 3 753 000 résultats d'analyse de denrées d'origine végétale et animale et d'eaux de distribution publique (0,6% de résultats quantifiés) ont permis d'évaluer les

expositions et de caractériser les risques alimentaires chroniques et aigus.

Sources :

- [Pesticides : Effets sur la santé](#). Expertise collective, INSERM 2013

- [Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à l'actualisation des indicateurs de risque alimentaire lié aux résidus de pesticides](#).

Saisine n°2013-SA-0138 - avril 2014)

- www.cancer-environnement.fr

Dernière consultation novembre 2015

2. Actions en région

Objectif Zéro pesticide / Conseil Régional de Bourgogne



76 communes (de moins de 10 000 habitants) se sont engagées depuis 2011 dans cette

opération lancée par le conseil régional de Bourgogne.

Cet engagement a pu se concrétiser grâce à un appel à candidatures visant à accompagner les communes qui ne veulent plus utiliser de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

En intégrant le dispositif, elles bénéficient du soutien de la Région pour les aider dans le diagnostic de leurs pratiques et dans la mise en œuvre d'un plan d'entretien des espaces publics (sur les voiries, dans les parcs, jardins, massifs végétalisés, terrains de sport, serres...).

Un kit de communication est mis à la disposition de ces communes pour les soutenir et les accompagner dans ce changement de pratiques. Ce kit est composé de panneaux d'affichage extérieurs, d'éoliennes à installer dans les jardins ou encore d'autocollants à apposer sur les boîtes aux lettres des habitants sensibilisés.

Un site Internet dédié a été créé en 2011 par le Ministère en charge du Développement Durable. Il aide les professionnels des villes et des entreprises à réduire l'utilisation des pesticides en zones non agricoles. Il donne des informations sur la gestion et la conception raisonnées des espaces verts, sur les impacts des pesticides sur la santé humaine et l'environnement et la réglementation, ainsi que des retours d'expériences. Des démarches originales réalisées par des villes y sont présentées sous forme de vidéo ou de texte résumé. www.ecophytozna-pro.fr

Pour les particuliers, un site propose des astuces pour gérer un jardin avec moins de pesticides: <http://www.jardiner-autrement.fr/>

Contact: **Conseil régional de Bourgogne**, Antoine WEROCHOWSKI, Chargé de mission Eau-Biodiversité

[La liste des 76 communes retenues](#)

Parmi les communes retenues, la ville de Clamecy (58) s'est lancée dès à présent dans la suppression des produits phytosanitaires. La ville est lauréate de l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte. Pour en savoir plus : le [reportage vidéo](#)

La déclinaison régionale du plan Ecophyto

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) est le service du ministère chargé de l'agriculture dans la région.

Elle anime et pilote les politiques publiques dans les domaines suivants : économie agricole, développement rural, enseignement et développement agricoles, forêt et bois, alimentation, emploi agricole. Le plan Ecophyto en fait partie.

Les actions menées en région dans le cadre du plan Ecophyto sont multiples :

- Formation des agriculteurs, et d'une manière générale, l'ensemble des utilisateurs, acheteurs, vendeurs de produits phyto sur la dangerosité des produits, les moyens de protection, les alternatives. Cette formation débouche sur la délivrance d'un certificat « Certiphyto », qui est obligatoire pour pouvoir acheter les produits phytosanitaires
- Fermes DEPHY. Réseau d'exploitants agricoles expérimentant des méthodes alternatives. Viticulture, grandes cultures, petites cultures et élevages. 9 groupes en BFC, qui travaillent avec un technicien. Une communication des résultats au grand public est prévue.
- Plans zéro phyto : accompagnement des collectivités territoriales, en partenariat avec Fredon.
- Communication régionale auprès des particuliers : organisation d'une conférence « Comment jardiner autrement » pour jardiniers amateurs
- Coordination des contrôles sur les problèmes de pesticides dans l'eau, pollution agricole ou non
- Problèmes d'ambrosie : des actions sont menées pour sensibiliser les agriculteurs à une gestion différente (rotations de cultures, nettoyage des outils plutôt que pesticides). La DRAAF a réalisé une plaquette d'information.

Pour en savoir plus :

- [Le plan Ecophyto2018](#)
- Ecophyto : les [nouvelles orientations du plan](#)
- [Rapport 2013 : faits marquants de l'année](#)
- [Rapport annuel 2012](#)

Réduction de l'utilisation des pesticides dans les cimetières (FREDON Bourgogne)

Créée en 1999, la FREDON Bourgogne est une structure agréée par le Ministère de l'agriculture reconnue officiellement comme organisme à vocation sanitaire.

Parmi ses missions, figure le suivi des effets non intentionnels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et l'amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles

La FREDON anime ainsi des ateliers à destination des jardiniers amateurs, des enfants, en jardinerie pour un jardinage plus écologique.

Fredon Bourgogne accompagne également les communes souhaitant réduire leur utilisation de pesticides : formation, appui technique, réglementaire et conseil en systèmes agricoles (obtention du certificat *Certiphyto*).

La FREDON Bourgogne, en charge de la sensibilisation en ZNA (Zone Non Agricole) a identifié les cimetières comme un espace sensible sur lequel les communes ont le plus de difficultés à réduire et communiquer sur l'usage des pesticides. Afin de répondre à leurs besoins, une brochure d'information a été réalisée. Celle-ci présente les enjeux des pesticides dans les cimetières et apporte des éléments pour communiquer autour de la réduction des pesticides en direction des habitants. En 2015, la FREDON a organisé des journées de démonstration de matériel de désherbage alternatif, ainsi qu'une journée technique sur le thème des cimetières à La-Celle-Saint-Cyr(89) afin de permettre aux

communes d'échanger autour de leurs expériences.⁵

La FREDON a réalisé une synthèse des résultats d'analyses des eaux de Bourgogne vis à vis du paramètre pesticides entre le 1er août 2008 et le 31 décembre 2011. Les données proviennent de différents réseaux de mesure gérés par les **3 agences de l'eau qui couvrent le territoire bourguignon** : Loire Bretagne, Rhône Méditerranée Corse, Seine Normandie, par le **Conseil Général de Côte d'Or** et par les délégations départementales de l'**Agence Régionale de Santé (A.R.S.)**.

Source : <http://www.fredon-bourgogne.com/112-qualite-de-l-eau-en-bourgogne.html>

Pesticides : S'en passer quand c'est possible, s'en protéger quand on les utilise

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a produit une vidéo de sensibilisation aux risques liés à l'usage des pesticides afin de prévenir certaines pathologies neurologiques..

De nombreuses études ont en effet établi un lien entre exposition aux pesticides et certaines pathologies, dont la maladie de Parkinson. La prévalence de cette affection neuro-dégénérative chronique est plus élevée en Bourgogne que la moyenne nationale (172 cas sur 100 000 habitants contre 151 cas pour 100 000 habitants (ORS Bourgogne, 06/2013).

⁵APCA. *Ecophyto news*. 12/2015, n°15, 8 p.
Disponible en ligne http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20151202_Lettre_Ecophyto_News_15-2_cle816191.pdf

Les enjeux de la prévention ont été identifiés à l'occasion des travaux engagés dans le cadre du parcours « affections neurologiques ». Cette démarche initiée par l'ARS de Bourgogne et pilotée depuis 2013 par le Pr Maurice Giroud, chef du service de neurologie au CHU de Dijon, a permis de construire un outil de formation et d'information pour les publics directement concernés par cette exposition soit :

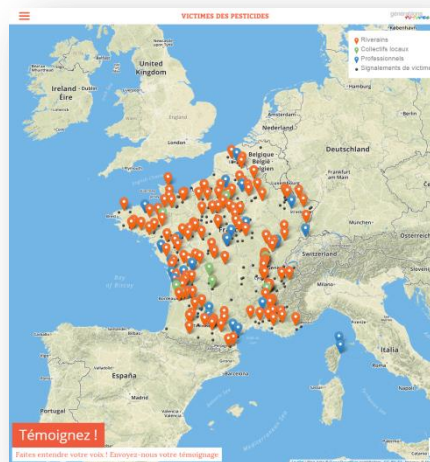
- les auto-entrepreneurs relevant du RSI, en particulier pour deux secteurs d'activité, les espaces verts et le traitement des charpentes ;
- les ayants-droits de la MSA : conjoints et enfants des agriculteurs, les exploitants agricoles étant par ailleurs impliqués dans des actions de prévention spécifiques.

Ce travail a été mené en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Régime Social des Indépendants (RSI), la CARSAT, la DIRECTTE. Ces partenaires ont participé à la rédaction d'un scénario confié ensuite à l'Université de Bourgogne, qui a conduit le tournage et la réalisation d'une vidéo.

[vidéo](#)

Victimes des pesticides

[Lancement de la carte des victimes des pesticides et de la coordination nationale](#)



Générations futures met en ligne la première carte de France des victimes (professionnels et riverains) des pesticides. Cette mise en ligne est l'occasion de lancer une coordination des organisations locales soutenant les victimes des pesticides. L'objectif est de rendre visible, au travers de témoignages vidéos et écrits, les centaines de victimes de pesticides qui contactent les organisations tout au long de l'année.

3. Acteurs en région

➔ DREAL Bourgogne-Franche-Comté : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



La DREAL est le service en région du Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement (METL) et du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE).

Cette structure régionale pilote, sous l'autorité du préfet de région, les politiques de développement durable issues notamment du Grenelle Environnement.

La DREAL coordonne et pilote les MISE (Mission Interservice de l'Eau). Dans chaque département, une MISE assure la déclinaison de la politique de l'eau et la coordination des différents services chargés de la police de l'eau. La MISE est animée par le service de police de l'eau hébergé dans la Direction Départementale des Territoires. Les MISE associent notamment les services des DDT, l'Agence Régionale de Santé, les services de la navigation, les DREAL, les Agences de l'Eau, L'ONEMA, les Directions départementales en charge de la protection des populations, ...

En Bourgogne, deux départements ont mis en place une MISEN, Mission Interservice de l'Eau et de la Nature. Il s'agit de l'Yonne et de la Nièvre.

La DREAL a pour mission le suivi de la qualité des eaux, en ce qui concerne les pollutions diffuses (nitrates, pesticides). Elle participe aux politiques de lutte, en particulier, elle copilotera le nouveau plan Ecophyto II avec la DRAAF et le Conseil régional de Bourgogne.

19 bis-21 bd Voltaire - 21 078 Dijon cedex

Tél. : 03 45 83 22 22

dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

➔ Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté



L'action de l'ARS vise à :

- contrôler la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine,
- contrôler la qualité des eaux de loisirs (baignades, piscines, lacs, étangs...)

L'organisation du contrôle sanitaire des eaux, dont l'usage peut avoir un impact sur la santé de la population (eaux destinées à la consommation humaine, eaux de piscines et eaux de baignade), est l'une des compétences de l'Agence Régionale de Santé.

Des contrôles sanitaires sont effectués tout au long de l'année.

Les ingénieurs et les techniciens situés en région et dans les délégations territoriales de l'ARS BFC sont chargés de la « Prévention et Gestion des Risques et des Alertes Sanitaires ».

Leur champ d'intervention recouvre, entre autres :

- la qualité des eaux de loisirs (baignades et piscines) ;
- la prévention des pollutions avec la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable, la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le Diapason - 2 place des Savoirs - CS 73535 - 21035 DIJON CEDEX

Tél.: 08 20 20 85 20 (standard)

➔ [MSA Bourgogne](#)



La MSA Bourgogne est une organisation professionnelle gestionnaire du service public de la protection sociale des agriculteurs, des salariés agricoles et de leur famille.

La MSA agit quotidiennement pour améliorer la qualité de vie sur les territoires. En complément de la protection sociale légale, elle mène des actions à caractère sanitaire et social, et développe, seule ou en partenariat, des services adaptés aux besoins de ses bénéficiaires et des populations rurales.

14 Rue Félix Trutat
21046 DIJON Cedex
www.msa-bourgogne.fr

La MSA a comme préoccupation majeure - au travers des actions menées par les services de santé-sécurité au travail - la prévention des risques professionnels. La MSA réalise des enquêtes de terrain à partir de l'observation de l'activité réelle des opérateurs afin d'évaluer les risques professionnels, déterminer les mécanismes de contamination et pouvoir conseiller les opérateurs dans la prévention de ces risques. En parallèle, la MSA s'implique dans des études scientifiques, par exemple pour mesurer les effets à long terme des pesticides sur la santé des utilisateurs, étudier la prévalence de certaines maladies transmissibles de l'animal à l'homme... La MSA a aussi mis en place des réseaux d'observatoire dont le réseau Phyt'attitude qui analyse les incidents et intoxications en lien avec l'utilisation professionnelle de pesticides⁶

Au travers des actions menées par les services de santé-sécurité au travail, la MSA s'attache à la prévention des risques professionnels. Elle réalise des enquêtes de terrain à partir de l'observation de l'activité réelle des opérateurs afin d'évaluer les risques professionnels, déterminer les mécanismes de contamination et pouvoir conseiller les opérateurs dans la prévention de ces risques. La MSA s'implique également dans des études scientifiques, par exemple pour mesurer les effets à long terme des pesticides sur la santé des utilisateurs. Elle a aussi mis en place des réseaux d'observatoire dont le réseau Phyt'attitude qui analyse les incidents et intoxications en lien avec l'utilisation professionnelle de pesticides.

⁶ MSA. Enquête AGRICAN : premiers résultats. Paris : MSA, 06/2011, 19 p. Disponible en ligne http://www.inma.fr/files/file/phytos/01_AGRICAN_Resultats_Juin2011.pdf

➔ ATMOSF'air BOURGOGNE



En région Bourgogne, la surveillance de la qualité de l'air est menée par ATMOSF'air BOURGOGNE. L'association est agréée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Energie. Elle fait partie de la Fédération ATMO France qui rassemble toutes les AASQA "Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air" de France.

D'après l'article 1 de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de décembre 1996, l'Etat "reconnait le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé".

Ses missions principales sont de :

- Surveiller : la qualité de l'air à l'aide de stations fixes de mesures et de modélisations
- Etudier : les phénomènes de la pollution atmosphérique afin d'améliorer les connaissances dans ce domaine.
- Prévenir : la population de l'influence des comportements individuels sur notre qualité de l'air par l'intermédiaire de campagnes de vulgarisation.
- Informer sur la qualité de l'air et son évolution, les sources d'émissions
- Alerter : les autorités en cas de pics de pollution.

Atmosf'air mène des campagnes de mesure des pesticides dans l'air afin d'évaluer l'exposition de la population. En 2013, une campagne a été réalisée en milieu urbain (à Chenove - 21) et a permis de comparer les résultats avec une précédente mesure effectuée en 2005.⁷

76, 78 avenue Victor Hugo - 21000 Dijon

Tél. : 03 80 38 92 31

ax: 03 80 36 22 17

➔ FREDON Bourgogne



Créée en 1999, la FREDON Bourgogne est une structure agréée par le Ministère de l'agriculture reconnue officiellement comme organisme à vocation sanitaire. Le cadre général de ses missions est inscrit au code rural (L252 1 à 5), missions qui peuvent être déléguées par le Ministère de l'agriculture ou confiées par toutes autres structures publiques ou privées.

La FREDON Bourgogne, œuvre quotidiennement à la surveillance, au contrôle, à la maîtrise et à la formation aux risques sanitaires du végétal. Elle intervient sur les thèmes suivants :

> Surveillance du territoire vis-à-vis des organismes nuisibles réglementés des végétaux (notamment en Bourgogne, la flavescence dorée, la chrysomèle du maïs, le mildiou du tournesol, cynips du châtaignier, feu bactérien...)

⁷ ATMOSF'AIR BOURGOGNE. Evaluation des concentrations en pesticides dans l'air ambiant en zone urbaine. Dijon : Atmosf'air, 10/2013, 30 p. Disponible en ligne http://www.atmosfair-bourgogne.org/medias/fichiers_telechargement/ab91_pesticides_chenove_2013.pdf

- > Epidémiologie en participant notamment aux Bulletins de Santé du Végétal Vigne, Cassis, Grandes cultures, Prairies et zones non agricoles
- > Suivi des effets non intentionnels liés à l'utilisation des produits phytosanitaires
- > Appuis techniques
- > Expérimentation
- > Amélioration des pratiques phytosanitaires en zones non agricoles avec notamment les plans de désherbage, les plans de gestion différenciée, et les formations aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires ou encore la promotion des meilleures pratiques au jardin dans le cadre de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »
- > Formations pour l'obtention du Certiphyto pour les catégories agricoles, prestataires de services, et les collectivités.

Site de Beaune

21 rue Jean Baptiste Gambut - ZI Vignoles
21200 Beaune

Site d'Auxerre

10 avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie
89000 Auxerre

[DRAAF de Bourgogne- Franche-Comté](#)



La DRAAF est le service déconcentré régional du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), chargé d'animer et de piloter les politiques publiques dans les domaines suivants : économie agricole, développement rural, enseignement et développement agricoles, forêt et bois, alimentation, emploi agricole...

Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est un document d'information technique et réglementaire, rédigé sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne, avec la collaboration de nombreux partenaires impliqués dans la protection des cultures, dont la DRAAF.

Il diffuse des informations relatives à la situation phytosanitaire des principales productions végétales de la région et propose une évaluation des risques encourus pour les cultures. Des données générales concernant les stratégies de lutte (notes nationales, ...) et la réglementation figurent également dans le BSV.

Selon l'actualité phytosanitaire et/ou la culture, le rythme de parution des BSV est hebdomadaire ou toutes les deux semaines.

Le service régional de l'alimentation de la DRAAF pilote le plan Ecophyto pour la Bourgogne et en coordonne les actions.

DRAAF de Bourgogne- Franche-Comté
4 bis rue Hoche,
BP 87865
21078 DIJON Cedex
Tél : 03 80 39 30 00
draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

➔ Chambre d'agriculture de Bourgogne



L'environnement est un enjeu important pour le monde agricole. Les Chambres d'Agriculture de Bourgogne avec leurs partenaires sont engagées aujourd'hui dans de nombreuses actions de conseil, de recherche et de coordination touchant les différentes thématiques actuelles.

La Chambre d'agriculture collabore avec la DRAAF sur le plan Ecophyto : en particulier, elle anime le volet agricole de ce plan et elle est opérateur des appels à projet dans ce cadre.

Chambre d'agriculture de Bourgogne

1 rue des Coulots

21110 Bretenière

Tél. 03.80.48.43.00

accueil@bourgogne.chambagri.fr

➔ Les Agences de l'eau

Ce sont des établissements publics de l'Etat, sous la tutelle du Ministère en charge du développement durable.

Elles ont pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques.

En Bourgogne, il y a 3 Agences de l'eau :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



Agence de l'eau Seine Normandie



Agence de l'eau Loire Bretagne



➡ CIRE Bourgogne-Franche-Comté

La Cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire) Bourgogne/Franche-Comté, créée en 1996, est installée à Dijon au sein de la plateforme de veille et de sécurité sanitaire de l'Agence régionale de santé BFC.

La Cire est composée d'une équipe pluridisciplinaire (épidémiologiste, médecin, pharmacien, ingénieur, statisticien, secrétaire) de 9 permanents et accueille régulièrement des épidémiologistes, des internes de médecine et de pharmacie ainsi que des étudiants en Master. Elle a pour missions principales la surveillance épidémiologique, la veille sanitaire et la réponse aux alertes (investigations environnementales : par exemple, l'impact sanitaire suite à une exposition à un polluant dans l'eau, dans l'air, etc.), la réalisation d'études.

ARS de Bourgogne - Cire Bourgogne/Franche-Comté
Le Diapason - 2 place des savoirs - CS 75535 21035 Dijon

Antenne de Franche-Comté
La City - 3 avenue Louise Michel
25044 Besançon cedex

Tél. : 03 80 41 99 41
Courriel : ars-bourgogne-franche-comte-cire@ars.sante.fr

Zoom sur...les pesticides

Clip « 2 minutes tout compris » : alimentation, environnement et santé



Pour découvrir l'influence de notre alimentation sur notre santé et notre environnement.

Clip « 2 minutes tout compris » : les pesticides



Pour savoir comment éliminer les résidus de pesticides sur les légumes et fruits frais que nous consommons.

Mesure de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 22/07/2015

- Les pesticides interdits dans les espaces publics dès 2017

La loi interdit au 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics sur les voiries, dans les espaces verts, forêts et promenades ouverts au public. Les produits de bio-contrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

- Les pesticides interdits dans les jardins dès 2019

L'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers sera interdite à partir de 2019. Les produits de bio-contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique peuvent être utilisés.

4. Sitographie



Observatoire des Résidus de Pesticides

L'Observatoire a pour objectif de « mettre en place une base de données des normes réglementaires publiques, des résultats des actions de contrôles et du suivi des actions de progrès mises en place suite à ces résultats ».



Réseau Environnement Santé

Le RES assure une veille scientifique et construit des dossiers sur des substances jugées préoccupantes (perturbateurs endocriniens, aspartame, perchlorate...). Le RES organise des colloques, publie des rapports, organise des conférences de presse pour mettre dans le débat public les données scientifiques (perturbateurs endocriniens, aspartame, chimie-santé, cancers hormono-dépendants...). Au cœur des institutions, le RES participe à la préparation du Plan National Santé Environnement (PNSE) et ses déclinaisons en régions (PRSE). Le RES intervient auprès des ministères et au niveau de la Commission européenne en lien avec le réseau européen HEAL.

4. Revue de presse

► La cité des ducs vise l'objectif zéro pesticide dans un avenir proche.

Bien public 19 août 2015

Les pesticides, fongicides, herbicides, c'est presque fini à la Ville de Dijon. Explications avec l' élu vert, Patrice Chateau.

► Un village viticole de Gironde secoué par des cas de cancers d'enfants.

Bien public 13 septembre 2015

Un rapport de l'Agence régionale de santé (ARS) publié le 5 août 2015 indique que les enfants de la commune viticole de Preignac (Gironde) sont six fois plus atteints de cancers que la normale.

► Etang-sur-Arroux : 6000 plants mis en terre en 2015.

Le journal de Saône-et-Loire 11 septembre 2015

Chaque année, l'équipe technique de la commune s'efforce d'offrir le cadre le plus agréable possible aux Étangeois et aux touristes. Entretien avec son responsable, Bruno Perriguer.

► La reproduction humaine menacée par des produits chimiques toxiques.

Journal du Centre 1er octobre 2015

La forte augmentation de l'exposition aux produits chimiques toxiques ces quarante dernières années menace la santé et la reproduction humaine, a averti jeudi la principale organisation internationale de professionnels de la santé reproductive dans un appel solennel réclamant davantage de protection.

► Environnement : un documentaire sur le zéro pesticide à Clamecy.

Journal du Centre 24 octobre 2015

Depuis 2008, Clamecy est engagée dans une démarche de développement durable. L'association Veille au grain, dernièrement, a posé ses caméras sur la Ville et son zéro pesticide.

► Hausse des cancers de la vessie d'origine professionnelle.

Journal du Centre 12 novembre 2015

Les cancers d'origine professionnelle autre que ceux liés à l'amiante ont augmenté de 10% l'an dernier et, dans 45% des cas, il s'agit de cancers de la vessie, selon le bilan annuel de l'Assurance Maladie présenté jeudi.

Ressources disponibles sur eSET

► Kit de 6 affiches : jardiner + nature

Avril 2014 - Ministère De L'écologie Du Développement Durable Et De L'énergie, Ministère De L'agriculture De L'agroalimentaire Et De La Forêt, ONEMA

► Clip « 2 minutes tout compris » - Les pesticides

Avril 2016 - ADEME Bourgogne-Franche Comté, ARS Bourgogne-Franche Comté, DREAL Bourgogne-Franche Comté, GIP FTLV De Bourgogne

► Jardine au fil des saisons

Ministère De L'écologie Du Développement Durable Et De L'énergie, Ministère De L'agriculture De L'agroalimentaire Et De La Forêt, ONEMA

► Guide pour jardiner + nature – Bon pour votre santé et votre jardin !

Ministère De L'écologie Du Développement Durable Et De L'énergie, Ministère De L'agriculture De L'agroalimentaire Et De La Forêt, ONEMA

► Ensemble, réduisons les herbicides dans nos cimetières

Fredon Bourgogne, Ministère De L'agriculture De L'agroalimentaire Et De La Forêt, ONEMA

► Produits phytosanitaires et collectivités locales – Mémo des principaux points réglementaires

Juin 2015 - Direction Régionale de L'alimentation de L'agriculture et de la Forêt, Préfet de la région Bourgogne

► Santé et environnement dans les régions de France

LEMERY Bernadette, MILLOT Isabelle, SCANDELLA Nadine

► Cet air que nous respirons. Améliorer la qualité de l'air en Europe

Agence Européenne Pour L'environnement

► LOI n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national

Février 2014 - Ministère De L'agriculture, Ministère De L'écologie Du Développement Durable Et De L'énergie, Ministère Des Affaires Sociales Et De La Santé

► Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition

INVS

► L'enquête APACHE : Analyse de Pesticides Agricoles dans les CHEveux

Février 2013 - Générations Futures

► Pesticides : vers le risque zéro - Rapport d'information de Mme Nicole BONNEFOY, fait au nom de la Mission commune d'information sur les pesticides

Octobre 2012 - Sénat

► Notre santé et la biodiversité

Janvier 2013 - MORAND Serge, PIPIEN Gilles

► Pesticides et risques de cancers

Juillet 2014 - Institut National Du Cancer INCA

► Pesticides. Effets sur la santé. Synthèse et recommandations

Juin 2013 - INSERM

► Prévention des risques pour la santé liés à l'utilisation des pesticides dans l'agriculture

Janvier 2004 - OMS

► Le rapport annuel de l'EFSA sur les pesticides indique des taux de conformité des résidus toujours élevés

Mars 2013 - EFSA

► **Conseiller autrement l'utilisation des pesticides pour produire autrement**

Juin 2013 - Conseil Général De L'alimentation De L'agriculture Et Des Espaces Ruraux

► **Cancer environnement : comprendre, informer, prévenir**

Centre Léon Berard

► **Observatoire des résidus de pesticides**

Observatoire Des Résidus De Pesticides

► **Protection des aires d'alimentation de captage en eau potable, contre les pollutions liées à l'utilisation des fertilisants et des pesticides**

Juillet 2013 - Ministère De L'écologie Du Développement Durable Et De L'énergie, Ministère De L'agriculture De L'agroalimentaire Et De La Forêt

► **Évaluation des risques liés aux résidus de pesticides dans l'eau de distribution**

Septembre 2013 - ANSES

► **Portail Santé- Environnement**

Fédération Inter-Environnement Wallonie

► **Les produits et déchets dangereux**

Septembre 2014 - ADEME, Ministère De L'écologie Du Développement Durable Des Transports Et Du Logement

► **Dossier thématique : Pesticides**

Avril 2011 - INVS

► **Atmos'air Bourgogne**

ATMOSF'AIR Bourgogne